



# Lignes directrices de l'AIIC pour l'interprétation à distance

Version 1, 2019-09-01

---

## **Introduction**

Le présent document énonce les normes minimales de l'AIIC et les pratiques exemplaires recommandées relatives aux conditions de travail pour la visio-téléinterprétation en mode simultanée (aussi appelée interprétation simultanée à distance (ISD) ou interprétation à distance (ID)).

Ces lignes directrices indiquent comment organiser les lieux de travail si l'interprète ne se trouve pas au même endroit que les orateurs et l'auditoire d'un événement. L'interprétation à distance suppose que la prestation de l'interprétation simultanée se fait depuis un site autre que celui de l'événement, où les interprètes reçoivent non seulement le signal audio mais aussi un ou plusieurs signaux vidéo projetés sur un ou plusieurs écrans.

Ces lignes directrices sont principalement rédigées à l'intention des interprètes de conférence mais elles pourraient également s'avérer utiles pour ceux qui recrutent des interprètes, qui organisent des événements ou des conférences, ainsi que pour les interprètes-conseils et les développeurs ou fournisseurs de matériel technique pour l'interprétation à distance. Ce document aborde aussi les conditions de travail pour l'interprétation en langue des signes. De plus, une description détaillée des exigences pour l'interprétation en langue des signes est également offerte dans le document de l'AIIC intitulé « Guidelines for positioning of sign language interpreters in conferences, including web streaming » [disponible en anglais et en espagnol uniquement] (<https://aiic.net/page/print/7821>).

Note : Ce document ne traite pas des événements interprétés sans la transmission d'un signal vidéo des orateurs, de l'auditoire, ou des deux (comme les conférences téléphoniques ou les audioconférences).

## **Emplacement**

L'interprétation de conférence en mode simultanée est un travail d'équipe. L'interprète doit être en mesure de travailler en toute fluidité avec les autres interprètes de sa combinaison linguistique et les autres équipes d'interprètes (pour assurer, par exemple, les communications, la collaboration, la relève des collègues au micro). Pour travailler



efficacement, il est vivement recommandé que tous les interprètes se trouvent dans un même espace ou une même pièce (aussi appelé studio d'interprétation à distance). Les équipes d'une même langue ou d'une même cabine doivent être regroupés dans une même pièce afin d'éviter une charge cognitive accrue.

Un studio d'interprétation, où un technicien est présent, permet aux interprètes d'une même équipe de travailler ensemble dans un seul et même lieu. Il s'agit d'un environnement contrôlé, dans lequel le fournisseur de la plateforme ou du studio d'interprétation à distance est pleinement responsable :

- d'assurer la qualité et la continuité de la chaîne de connexion de données ;
- de protéger la confidentialité de toutes les communications ;
- de fournir des installations privées et insonorisées (idéalement des cabines conformes à la norme ISO 2603 (cabine permanente) ou 4043 (cabine mobile);
- de fournir des consoles d'interprétation conformes à la norme ISO 20109:2016, Annexe B.1, ou une interface qui offre les mêmes fonctions de base à l'interprète;
- de veiller à ce que l'interprète ait accès à la documentation de la conférence et à l'affichage en direct, à mesure qu'elle est présentée à l'auditoire.

La réception du contenu provenant d'une source indirecte (un écran ou un signal audio) ajoute à la charge cognitive de l'interprète. Selon la durée de l'événement, pour assurer la qualité de l'interprétation du début à la fin, les équipes d'interprètes travaillant à distance doivent être renforcées.

### ***Présence d'un technicien***

- Au moins un technicien qualifié est présent sur les lieux pendant toute la durée de la conférence pour aider les interprètes à utiliser le matériel correctement. Le technicien sur place ou un second technicien surveille tout le système d'interprétation et en assure le fonctionnement. Le second technicien pourrait être présent sur les lieux où se situent les interprètes, comme il pourrait se trouver ailleurs.

### ***Aménagement de la cabine et équipement***

- Les consoles d'interprétation doivent être conformes aux exigences décrites dans la norme ISO 20109.
- Si l'on a recours à des interfaces d'interprétation logicielles, celles-ci doivent offrir les mêmes fonctions de base que les consoles. Un ordinateur distinct ou un poste de travail dédié doit être consacré à l'interface logicielle, auquel le fournisseur de la plate-forme d'interprétation à distance doit avoir accès pendant toute la durée de la mission.
- Chaque interprète a besoin :



- d'un espace de travail assez grand pour accueillir un ordinateur portable et des documents ;
- d'une chaise de bureau ergonomique ;
- d'une lampe de bureau compacte, réglable, dégageant peu de chaleur ;
- d'un poste de travail (consoles, interfaces) accessible à tous, y compris aux personnes âgées ou handicapées.

### ***Accès aux documents pertinents***

- L'accès centralisé contenant tous les documents pertinents est fourni à l'interprète dans un délai raisonnable avant la tenue de l'événement et jusqu'à la fin de ce dernier.
- Durant l'événement, l'interprète dispose des coordonnées d'une personne-ressource pour l'obtention de tout document manquant auquel il est fait référence.

### ***Confidentialité et protection des données***

- Les dispositions concernant la confidentialité et la protection des données sont stipulées dans un accord contraignant liant les fournisseurs des installations de travail et des systèmes utilisés pour la transmission de données. L'accord doit préciser qui assume la responsabilité de garantir que la configuration permettant la connexion au système de données de l'événement est conforme à toutes les exigences nécessaires visant à assurer la confidentialité et la protection des données. Il est déconseillé aux interprètes d'offrir leurs services depuis leurs propres installations.

### ***Données personnelles***

- Le respect du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données s'applique en tout temps.

### ***Séance d'information***

- Pour veiller à ce que l'interprète soit à l'aise avec la plateforme d'interprétation à distance utilisée, ce dernier devrait suivre une séance d'information technique pour laquelle il recevra une rémunération adéquate.
- Pour s'assurer d'être satisfaits de la prestation de service, les clients devraient prévoir une simulation avec la plateforme d'interprétation à distance. Il est recommandé de planifier une séance d'information avec les interprètes, les orateurs et les organisateurs avant la tenue de l'événement. Les interprètes pourront ainsi se familiariser avec les orateurs (leur voix, leur façon de s'exprimer à



l'oral ou en langue des signes), recueillir toute l'information pertinente et se préparer de manière optimale pour la mission d'interprétation.

### ***Enregistrement et diffusion sur le Web***

- Selon la réglementation en matière de propriété intellectuelle, dans l'éventualité où l'interprétation serait enregistrée, l'interprète doit fournir son consentement écrit préalable.
- Dans les contrats qui le lient à ses clients, l'interprète devrait inclure des dispositions précisant les modalités d'utilisation de ses propres services d'interprétation.
- Une clause de non-responsabilité linguistique devrait accompagner la diffusion Web, l'enregistrement archivé de l'événement, ou les deux, pour indiquer que l'interprétation offerte grâce à l'audio et la vidéo (y compris tout service d'interprétation fourni au moyen d'un canal audio ou vidéo) vise à faciliter la communication et ne constitue pas un enregistrement officiel de l'événement.

### ***Intercommunication***

La communication entre les interprètes et les autres intervenants concernés doit être possible en tout temps au moyen d'une fonction dédiée, intégrée à la console d'interprétation. Le recours à cette fonction doit limiter la charge cognitive supplémentaire afin de ne pas nuire à la fonction principale d'interprétation. L'interprète doit pouvoir communiquer avec :

- le technicien,
- le modérateur de l'événement,
- les interprètes utilisant le même canal de sortie,
- tous les interprètes présents à l'événement.

Les interprètes en langue des signes ne travaillent pas avec une console d'interprétation. Par conséquent, avant l'événement, il conviendrait de trouver un autre moyen de communication avec les intervenants concernés, en s'adressant directement au chef d'équipe, par exemple.

### ***Écrans***

Les interprètes n'étant pas situés sur les mêmes lieux que ceux de la conférence, ils ont, par conséquent, besoin d'un système d'entrée visuelle fourni au moyen d'écrans ou de moniteurs vidéo.

Les écrans, de préférence des écrans LED, devraient être suffisamment grands pour permettre à l'interprète de lire les textes ou de voir les images clairement. L'image des



orateurs connectés à l'événement, et appelés à intervenir, ainsi que tout support visuel affiché à l'intention des participants ou de l'auditoire, doivent être projetés en cabine au moyen d'un signal vidéo dédié, idéalement sur un écran distinct. L'orateur ayant la parole doit occuper au moins 65 % de l'écran principal en respectant le ratio hauteur-largeur. Les autres participants, y compris le président de l'assemblée ou le Bureau, ainsi qu'un plan large de la salle de conférence devraient être projetés sur l'espace restant de l'écran ou sur d'autres écrans. Advenant qu'une présentation ou une intervention soit faite en langue des signes, le signeur doit être cadré à l'écran de la taille jusqu'au-dessus de sa tête. Si le service parole-texte est offert, un écran distinct est requis pour afficher cette transcription en direct.

Pour les interprètes en langue des signes, plusieurs écrans doivent projeter les flux vidéo suivants :

- un plan panoramique de la salle ;
- un plan sur l'orateur, le modérateur ou l'intervenant qui prend la parole (interventions orales ou signées) ;
- un plan sur l'interprète en langue des signes (permettant à l'interprète de vérifier sa position à l'écran) ;
- les documents, tels qu'ils sont projetés pour l'auditoire.

Des écrans peuvent être installés dans chaque cabine ou un plus grand écran peut être installé devant la ou les cabines. Les interprètes en langue des signes ont besoin des mêmes entrées visuelles ; les écrans doivent donc être placés en diagonal devant eux afin de ne pas obstruer le champ de vision des utilisateurs du service.

L'affichage à l'écran doit être de grande qualité (netteté, couleur, contraste, luminosité et finesse) et de taille suffisante. L'interprète doit pouvoir régler la luminosité et le contraste de l'image.

### ***Emplacement des interprètes en langue des signes***

- Suffisamment d'espace doit être prévu pour que les interprètes en langue des signes d'une même équipe puissent travailler ensemble et établir un contact visuel. L'interprète actif doit disposer d'un espace minimal de 1,5 mètre par 1,5 mètre (maximum de 2,0 mètres par 2,0 mètres).
- L'interprète de soutien s'assoit devant l'interprète actif à une distance d'entre 1 et 3 mètres. Les chaises devraient être non pivotantes et munies d'accoudoirs très bas ou d'aucun accoudoir. Les chaises doivent pouvoir s'ajuster aux besoins ergonomiques des interprètes.



### ***Visibilité de l'interprète en langue des signes***

- Un fond d'écran doit être placé derrière l'interprète en langue des signes ; le fond d'écran doit être d'une couleur unie qui permette un contraste avec l'interprète (par exemple un fond d'écran bleu-gris), sans causer de distraction visuelle.
- L'éclairage dirigé vers l'interprète en langue des signes doit être indirect et ne créer d'ombres ni sur le visage, ni sur les mains.

### ***Vidéo et image des interprètes en langue des signes***

- Un caméraman doit être dédié aux interprètes en langue des signes. Il est responsable de l'ajustement de la hauteur de l'image à celle de chaque interprète.
- La caméra doit être positionnée directement devant l'interprète actif afin de lui permettre de regarder directement la caméra.
- Les utilisateurs de la langue des signes préfèrent une incrustation couleur où l'interprète est intégré à l'image (aussi appelé écran vert ou bleu) ; le technicien superpose l'image de l'interprétation en langue des signes à celle de l'événement webdiffusé. L'interprète en langue des signes doit recouvrir au moins 1/6 de l'écran.
- Si un signeur fait une intervention, la caméra doit capter le signeur (et non l'interprète verbalisant le message).

### ***Exigences techniques***

Plusieurs normes ISO, approuvées à l'échelle internationale, sont fréquemment utilisées. Ces normes portent sur les exigences techniques relatives à l'équipement propre à l'interprétation simultanée, ainsi que sur la qualité et la transmission du son et de l'image aux interprètes pour les réunions en personne (ISO 2603, 4043, 20108 et 20109). Initialement, ces normes n'étaient pas conçues aux fins de solutions d'interprétation à distance, à l'exception de quelques exigences précises relatives aux modalités d'interprétation à distance, prévues dans la norme ISO 20108. Néanmoins, un certain nombre de paramètres applicables à l'interprétation simultanée s'appliquent également à l'interprétation à distance.

Les paramètres et fonctionnalités de base qui suivent s'appliquent à l'interprétation à distance en mode simultané :

### ***Gestion des microphones***

- Idéalement, il ne devrait y avoir qu'un seul micro allumé en tout temps. Le système doit prévoir différents paramètres de réglage des microphones afin de tenir compte des besoins particuliers (p. ex. des discussions interactives avec changements rapides d'orateurs).
- Une personne doit toujours être en mesure d'éteindre tous les autres microphones au besoin (p. ex. un modérateur, un technicien ou le président).



- Toutes les sources sonores externes (y compris les ordinateurs portables, les téléphones intelligents, etc.) doivent être gérées au sein du système.
- Les interprètes en langue des signes ne travaillent généralement pas à partir d'une cabine, même lorsqu'ils travaillent à distance. Si les interprètes en langue des signes doivent assurer le retour en langue orale, ils doivent disposer d'un microphone sans fil portatif pour verbaliser le message du signeur.

### ***Réponse en fréquence***

- Le microphone et les casques, tant pour les orateurs que les interprètes, doivent reproduire correctement les fréquences audio comprises entre 125 Hz et 15 000 Hz (le microphone de l'interprète devenant le microphone de l'orateur lors de l'interprétation par relais). Cette exigence s'applique également aux microphones portatifs, aux micros-cravates, aux microphones avec attache-oreille et tout autre type de microphone, ainsi qu'à toute autre source sonore externe telle que les ordinateurs portables et les systèmes de visioconférence.

### ***Prévention de l'effet Larsen et du choc acoustique***

- Afin d'éviter d'endommager l'ouïe des interprètes et des participants, des mesures doivent être prises pour se prémunir de l'effet Larsen et des chocs acoustiques.
- Les systèmes doivent permettre de réduire la dégradation sonore qui survient lorsqu'un trop grand nombre de microphones sont allumés en même temps.

### ***Compensateur d'écho acoustique***

- Tout point de connexion à l'événement communicatif (conférence) doit comprendre un compensateur d'écho acoustique.

### ***Sources externes***

- Les entrées sonores de sources externes, comme les ordinateurs portatifs et les systèmes de visioconférence, doivent posséder une plage dynamique au moins égale à celle décrite sous la rubrique Réponse en fréquence.
- Les microphones du système de visioconférence doivent pouvoir être allumés, éteints, ou mis en sourdine.



### ***Qualité de l'image***

- La qualité des images transmises aux interprètes doit être maintenue à un niveau évitant tout phénomène parasite visible, tel que des images floues ou figées.
- En cas d'images excessivement floues, figées ou d'autres phénomènes parasites, l'interprétation pourrait devoir être suspendue jusqu'à la stabilisation de l'image.
- Si des vidéos sont projetées à distance dans le cadre de l'événement communicatif, l'interprète ne pourra fournir d'interprétation simultanée que si la vidéo (y compris l'audio intégré à la vidéo) est transmise à l'interprète par un signal vidéo indépendant (non intégré dans la vidéo principale) et s'avère conforme aux exigences de qualité audio et vidéo définies dans le présent document. En cas de non-respect de ces exigences, les services d'interprétation simultanée devront être suspendus.

### ***Synchronisation labiale***

- Le son et l'image provenant d'un site distant doivent être synchronisés.
- Le son ne doit pas accuser un retard de plus de 45 ms sur l'image.
- Le son ne doit pas devancer l'image de plus de 125 ms.

### ***Latence***

- L'image et le son doivent parvenir à l'écran de l'interprète et à ses écouteurs dans les 500 ms après leur production à la source.
- Le temps s'écoulant entre le discours original et la réception de l'interprétation simultanée par l'auditoire ne doit pas dépasser 1000 ms.





## **ANNEXE 1 DÉFINITIONS**

### **Charge cognitive (cognitive load)**

Inspiré de la recherche portant sur la théorie de la charge cognitive et de la charge de travail mental, le concept de charge cognitive s'entend de la partie de la capacité cognitive limitée de l'interprète consacrée à une tâche d'interprétation dans un environnement donné.

### **Interprétation à distance (distance interpreting)**

Interprétation d'un orateur situé dans un lieu différent de celui de l'interprète, grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC). (Source : ISO 20108)

### **Équipe d'une même langue (individual language team)**

Partenaires de cabine ou collègues travaillant vers la même langue.

### **Studio d'interprétation (interpreting hub)**

Emplacement au sein duquel un fournisseur de plateforme offre à des équipes d'interprètes de plusieurs combinaisons linguistiques de pouvoir travailler ensemble.

### **Télé-interprétation (remote interpreting)**

Prestation d'interprétation à partir d'un lieu différent de celui de l'orateur et de l'auditoire, facilitée grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), soit au moyen d'une source audio seulement provenant d'un ou de plusieurs orateur(s) (audio-télé interprétation), soit au moyen de sources audio et vidéo (visio-téléinterprétation) acheminées à l'interprète.

### **Mode d'interprétation simultané (simultaneous interpretation mode)**

Prestation de l'interprétation effectuée à partir de la réception du discours dans la langue de départ (écoute) simultanément à la production du discours dans la langue d'arrivée (parole). Pour les langues des signes, le discours dans la langue de départ peut provenir d'une source visuelle ou sonore, et le discours en langue d'arrivée peut être transmis par des signes ou à l'oral.

### **Télé-interprétation par visioconférence (video remote interpreting)**

Interprétation effectuée dans un lieu différent de celui de l'orateur et de l'auditoire, où le son et l'image des orateurs sont transmis aux interprètes grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).



Caractéristiques principales : L'interprète n'a de vue directe ni de l'orateur, ni de l'auditoire ; les entrées visuelles sont fournies aux interprètes au moyen d'un ou de plusieurs écrans (image de l'orateur et de l'auditoire, supports visuels projetés à l'intention de l'auditoire).

---

## **ANNEXE 2 LISTE DE VÉRIFICATION**

Les interprètes doivent demander au fournisseur de plateforme d'interprétation à distance de signer une décharge de responsabilités libérant l'interprète de toute responsabilité liée aux problèmes techniques relatifs à la transmission du son et de l'image aux interprètes et à la transmission du son à l'auditoire qui pourraient survenir durant un événement. L'interprète décline également toute responsabilité liée aux pertes de données. Avant la tenue de l'événement, il est recommandé que les interprètes demandent et obtiennent de pouvoir assister à une séance d'information technique sur l'utilisation de l'équipement.

Voici les éléments à prendre en compte avant d'accepter une mission d'interprétation à distance :

- Honoraires professionnels et supplément pour droits d'auteur
- Plateforme utilisée
- Conformité de la plateforme aux normes ISO 20108 et 20109
- Soutien technique pendant l'événement
- Communication en direct avec les autres membres de l'équipe et les responsables de l'événement
- Responsabilité civile
- Confidentialité
- Temps alloué pour mise à l'essai du système
- Clients et utilisateurs finaux
- Possibilité d'offrir le retour
- Direction du mouvement pour les interprètes en langue des signes

N.B. : Cette liste de vérification n'est pas exhaustive et sera mise à jour régulièrement en fonction des progrès technologiques réalisés.

---

## **ANNEXE 3 BIBLIOGRAPHIE**

AIIC Position on Distance Interpreting (2018)

Amato, A et al. (eds.) (2018), Handbook of Remote Interpreting, Erasmus + Ka2 Project no. 2015-1-IT02-KA203-014786 SHIFT - Shaping the Interpreters of the Future and Today,

Belisle-Hansen, J. P. (2016) Interpreting at a distance: A comparative analysis of turn-taking in video remote interpreting and on-site interpreting, Unpublished M.A. thesis, University of Os-lo,



Bower, K. (2015) Stress and Burnout in Video Relay Service (VRS), *Journal of Interpretation* 24(1): 1-16.

Braun, S. (2015) Remote Interpreting, In H. Mikkelsen & R. Jourdenais (Eds.) *Routledge Handbook of Interpreting*. London/New York: Routledge.

Causo, J. E. (2012) Conference interpreting with information and communication technologies – experiences from the European Commission DG Interpretation,

Flerov, C. (2015) Remote Simultaneous Interpreting: Options and Standards, *ATA* 2015.

Napier, J. et al. (eds.) (2018) *Here or There: Research on Interpreting via Video Link*. Washington D. C.: Gallaudet.

Napier, J. and Leneham, M. (2011). "It Was Difficult to Manage the Communication": Testing the Feasibility of Video Remote Signed Language Interpreting in Court," *Journal of Interpretation*: Vol. 21: Iss. 1 , Article 5. Available at:

Seeber, K. (2018) Cognitive Load in Simultaneous Interpreting: New Models, *Interpreting*, 13(2):176-204.

Seeber, K. (2018) "Distance Interpreting survey: Answers to seven questions". [members.aiic.net](http://members.aiic.net) .

Seeber, K. et. al. (2018) Interpreting from the sidelines, in M. Field (ed.) *Communicate!* no. 73: 8-11.

Skinner, R. et al. (2018) Interpreting via Video Link: Mapping the Field, *Here or There: Research on Interpreting via Video Link*, J. Napier, S. Braune and R. Skinner (eds.), Washington D. C.: Gallaudet, 11-35.

Ziegler, K. and Gigliobianco, S. (2018) Present? Remote? Remotely present!, In C. Fantinuoli (Ed.) *Interpreting and technology (Translation and Multilingual Natural Language Processing 11)*. Berlin: Language Science Press